

# GRESIATHLE

Stade René BOEUF - Complexe Sportif  
Boulevard de la Libération – Brignoud  
06.38.01.50.51

gresiathle@aol.fr  
gresiathle38190@gmail.com  
[www.gresiathle.fr](http://www.gresiathle.fr)

Facebook/Grésiathlé  
SIRET : 813 631 306 00020

## Siège social

GRESI'ATHLE  
42 av. Gal de Miribel  
38190 Villard bonnot



## FICHE D'INSCRIPTION – SAISON 2021-2022

NOM ..... PRENOM ..... SEXE M  F

Date de naissance.....Lieu ..... Nationalité.....

Tels .....

Adresse .....

Code Postal :

--	--	--	--	--

Ville .....

Email :

--	--	--	--	--

L'enfant s'entraîne sur l'école d'athlétisme de  Villard bonnot  La Combe de Lancey

### Certification médical obligatoire

(précisant apte à la pratique de l'athlétisme à l'entraînement et la compétition)

Pass' Région : .....



Attestation CE Oui  Non

Pass' Sport : .....



L'Athlète souhaite participer à des compétitions : Oui  Non  Piste  Route/Trail

L'enfant s'intéresse à passer une formation de jeune juge pour accompagner ses copains lors des compétitions Oui

Le parent s'engage à accompagner un jour dans l'année sur une compétition Oui

**Personnes à contacter en cas d'urgence :**

Nom : ..... Téléphone .....

**Les nouveaux pourront bénéficier de 2 séances d'essai gratuites avant de s'inscrire  
Après l'inscription définitive, aucun remboursement ne sera effectué.**

<b>Baby Athlé</b>	<b>Eveil Athlé</b>	<b>Poussin(e)s</b>	<b>Benjamin(e)s</b>	<b>Minimes</b>	<b>Cadet(te)s</b>	<b>Juniors</b>	<b>Espoirs</b>	<b>Seniors / Masters</b>
2016 - 2017	2013 à 2015	2011 -2012	2009 - 2010	2007 - 2008	2005 - 2006	2003 - 2004	2000 à 2002	1999 et avant
<b>130 € /an</b>			<b>150 € /an</b>					

Adhésion loisir **Adultes** à partir de la catégorie Juniors (1 séance/semaine) : **75€** sans affiliation FFA

L'athlète a été parrainé par .....Soit 15€ de remise sur l'adhésion

**Autorisations**

J'autorise mon enfant à rentrer seul après l'entraînement    Oui     Non

J'autorise l'utilisation de mon image sur les supports du club, Facebook, journal / site web....    Oui     Non

**Paiements**

Compte tenu du contexte sanitaire, le règlement par chèque peut-etre effectué en 2 fois (remis en début d'année)  
Le 1er encaissement se fera courant octobre, le second en janvier en fonction de l'évolution de l'épidémie, confinement, fermeture club etc...

Le paiement peut être effectué en espèce ou chèque.

**NOUVEAU**

=> Nous avons signé une convention ANCV et acceptons les chèques vacances comme moyen de paiement.



Le règlement a été effectué : Le .....

Signature .....